

FOND DE GARANTIE LOCATIVE

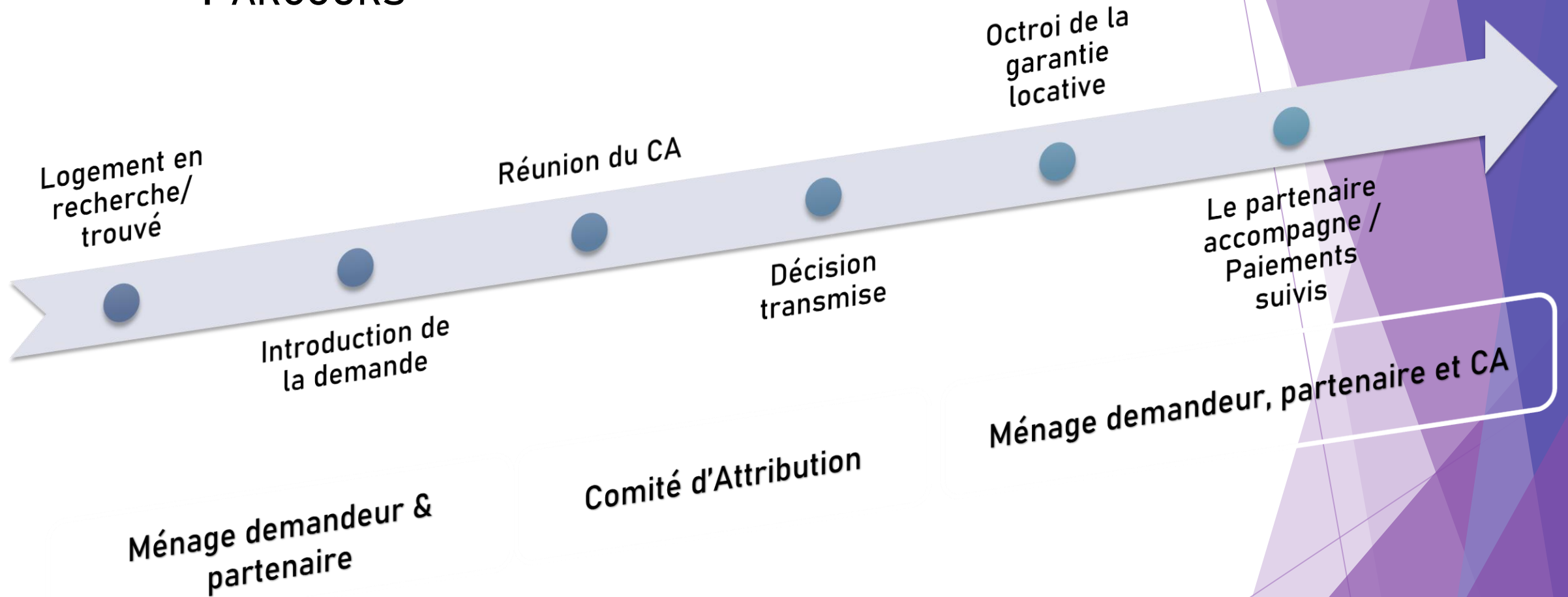
Mise en action



LES NÉCESSAIRES

- ▶ Ménages demandeurs
- ▶ Partenaires
- ▶ Charte de partenariat
 - ▶ Formulaire de demande
 - ▶ Reconnaissance de dettes
- ▶ Communication
- ▶ Guide du Logement
- ▶ Comité d'Attribution

PARCOURS



LES MÉNAGES DEMANDEURS

- ▶ Tout ménage (usager seul, couple, famille)
 - ▶ en situation de précarité et souffrant d'une problématique de Santé Mentale
 - ▶ qui n'a pas accès à une garantie locative, qu'elle soit personnelle ou octroyée par un CPAS
- ▶ Il est accompagné d'un partenaire directement impliqué.

Il est participatif dans le partenariat établi à 3 (voir « Charte de partenariat »)

- ▶ Il s'engage à respecter au mieux la proposition de remboursement reprise dans la reconnaissance de dettes et maintient le logement en l'état

LES PARTENAIRES

- ▶ Tout partenaire du Réseau ProxiRéLux
- ▶ Est directement impliqué dans l'accompagnement du ménage demandeur
- ▶ Est participatif dans le partenariat établi à 3
(voir « Charte de partenariat »)
- ▶ Il rassemble les documents

LES DOCUMENTS

LA CHARTE DE PARTENARIAT

- ▶ Coopération
- ▶ Responsabilité de chaque partie

FORMULAIRE DE DEMANDE

RECONNAISSANCE DE DETTES

COMITÉ D'ATTRIBUTION

Missions

- ▶ Vérifier les critères d'admission ;
- ▶ Maximum d'un montant de 1.500 € ;
- ▶ Définir les modalités de remboursement ;
- ▶ Attribuer ou non la garantie locative ;
- ▶ Informer le ménage demandeur et le partenaire de la décision prise;
- ▶ Assurer le suivi du remboursement avec la Trésorerie.

GUIDE DU LOGEMENT

- A destination de
 - Tout usager et
 - Tout professionnel
- Cartographie des services existants sur la province du Luxembourg
- Guide pratique de l'accompagnement

